

Chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique – éd. 2017

(Sauf mention contraire, les chiffres sont donnés pour l'année 2015)

Emploi et caractéristiques des agents dans les trois versants de la fonction publique

En 2015, **62 % des agents de la fonction publique** sont des femmes (**46 %** dans le secteur **privé**). Ce taux est de **55 %** dans la fonction publique de l'État (FPE), **61 %** dans la fonction publique territoriale (FPT) et **78 %** dans la fonction publique hospitalière (FPH).

Par catégorie hiérarchique

Dans la fonction publique, les femmes représentent **64 % des effectifs** de catégorie **A**, **63 %** de catégorie **C**, et **56 %** de catégorie **B**.

Dans la FPE **62 % des agents de catégorie A** sont des femmes (46 % des personnels civils hors enseignants), **42 %** en catégorie B et **53 %** en catégorie C.

La FPT compte **62 % de femmes en catégorie A**, **63 % en catégorie B** (principalement dans les filières sociale et administrative) et **61 % en catégorie C**.

La FPH compte **74 % de femmes en catégorie A** (en forte progression depuis le passage en A du corps des infirmiers), **83 % en catégorie B** et **78 % en catégorie C**.

Dans les emplois de direction

Parmi les **122 140 postes dans les corps et emplois A+**, **40 % sont occupés par des femmes**. Elles représentent 35 % des 23 033 postes dans les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction (ESD) : 39 % dans la FPE (dont 32 % dans les ESD), 52 % dans la FPT (dont 29 % dans les ESD) et 47 % dans la FPH (tous les A+ sont classés en ESD dans ce versant).

Parmi les **104 004 agents fonctionnaires et contractuels A+ de la FPE**, **39 % sont des femmes**. Elles représentent **32 % des 10 581 agents de l'encadrement supérieurs et des emplois de direction** (dont **22 % dans les corps et emplois à la décision du Gouvernement**), **58 %** des 12 158 agents des corps **d'inspection, contrôle et expertise** et **37 %** des 81 265 agents de **l'enseignement supérieur, recherche et assimilés**.

On compte 65 % de femmes dans les corps et emplois des juridictions judiciaires, ainsi que 37 % des recteurs, 23 % des secrétaires généraux et 33 % des directeurs d'administration centrale, 13 % des ambassadeurs, 15 % des préfets.

Dans la FPH, les femmes représentent **47 % du corps des directeurs d'hôpitaux (DH)**, dont 24 % des DH nommés sur emplois fonctionnels, 47 % de DH hors classe et 52 % de DH classe normale.

Dans les trois versants de la fonction publique, **les hommes sont systématiquement plus âgés que les femmes dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction** (+3 ans dans la FPE, + 4 ans dans la FPT et dans la FPH). La part des femmes est systématiquement supérieure chez les moins de 30 ans, et inférieure chez les plus de 50 ans (-11 points de pourcentage dans la FPE, -13 points dans la FPT et -16 points dans la FPH), ce qui semble démontrer une féminisation récente des emplois de direction.

Par ministères, filières et métiers

Les ministères les plus féminisés sont l'Éducation nationale, l'Enseignement Supérieur et la recherche et les Ministères Sociaux (respectivement 67% et 71%), et les moins féminisés la Défense (22 %) et l'Intérieur/Outre-mer (29 %).

Les filières les plus féminisées dans la fonction publique territoriale sont les filières sociale et médico-sociale (plus de 9 femmes pour 10 agents), administrative (82 %), médico-technique (77%) et animation (72 %). Les filières les moins féminisées sont les filières Incendie et secours (5 %), Sécurité - Police municipale (22 %).

Dans la fonction publique hospitalière, les filières administrative et soignante comptent respectivement 90 % et 87 % de femmes, alors que la filière « technique ouvrière » ne compte que 35 % de femmes.

83 % des professeurs des écoles et 53% des médecins (y compris internes FPH) sont des femmes.

Fonctionnaires et contractuels

La fonction publique compte 64 % de femmes parmi les fonctionnaires et 67 % parmi les contractuels (personnels civils) : 60 % de fonctionnaires et 60 % de contractuels dans la FPE ; 59 % de fonctionnaires et 68 % de contractuels dans la FPT ; 81 % de fonctionnaires et 78 % de contractuels dans la FPH.

Par âge

Dans la fonction publique, la moyenne d'âge est de **43,2 ans pour les femmes et de 43 ans pour les hommes** : dans la FPE, 43 ans pour les femmes et 41,8 ans pour les hommes ; dans la FPT, 45,1 ans pour les femmes et 44,8 ans les hommes ; dans la FPH, 41,2 ans pour les femmes et 43,3 ans pour les hommes.

Travailleurs handicapés

Dans la fonction publique, **60 % des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont des femmes** : 58 % dans la FPE, 54 % et la FPT, et 76 % dans la FPH.

Par niveau de diplôme

51 % des agents de la fonction publique ont un diplôme de l'enseignement supérieur (54 % des femmes et 47 % des hommes), contre 35 % dans le secteur privé (37 % des femmes et 32 % des hommes). Dont : 71 % des agents de la FPE (78% des femmes et 63 % des hommes) ; 27 % dans la FPT (30 % des femmes et 22 % des hommes) ; 48 % dans la FPH (48 % des femmes et 49 % des hommes).

Recrutements externes, changements de statut et mobilité

Dans la FPE, en 2015, **36 976 recrutements externes ont été effectués, dont 64 % de femmes.**

Les femmes réussissent mieux que les hommes le concours d'accès aux postes de catégorie A (56 % de femmes parmi les présents et 69 % parmi les recrutés), moins bien en catégories B (55 % de femmes parmi les présents et 50 % parmi les recrutés) et C (55 % de femmes parmi les présents et 43 % parmi les recrutés). Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (72 % de femmes parmi les candidats), où les recrutements

sont majoritairement féminins (72 % des lauréats) ou au concours des IRA (54% des présents, 53% des admis).

En 2016, au concours externe de l'ENA, 11 femmes et 32 hommes ont été reçus (pour 271 femmes et 391 hommes présents) ; au troisième concours, ont été reçus 1 femme et 8 hommes (pour 18 femmes et 39 hommes présents). En 2017, sur les 80 lauréats externes, internes et 3^{ème} concours, 49 sont des hommes et 31 des femmes (39% de femmes).

Mobilité : 4,5 % des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2014 et 2015 : 4,5% de femmes et 4,4 % d'hommes.

Mobilité géographique (changement de zone d'emploi) : elle a concerné entre 2014 et 2015, 7,1 % des femmes et 7,6 % des hommes dans la FPE ; 1,6 % des femmes et 1,4 % des hommes dans la FPT ; 2,8 % des femmes et 4,0 % des hommes dans la FPH.

Mobilité statutaire : parmi les fonctionnaires civils des ministères en disponibilité, 67 % sont des femmes; parmi les agents en hors cadre, 70 % sont des hommes.

Retraite

Sur les 41 700 fonctionnaires civils de la FPE (hors la Poste et Orange) dont la pension est entrée en paiement en 2016, 56% étaient des femmes ; dans la FPT, sur 36 400 fonctionnaires, il y avait 53 % de femmes ; et dans la FPH, sur 22 800 fonctionnaires, 77 % de femmes.

Le montant moyen des pensions mensuelles brutes de droit direct en paiement au 31 décembre 2016 était, dans la FPE (pensions civiles, hors la Poste et Orange) **de 2 096 euros pour les femmes et 2 478 euros pour les hommes** ; dans la FPT (CNRACL), de **1 208 euros pour les femmes et 1 377 pour les hommes** ; et pour la FPH (CNRACL) de **1 538 euros pour les femmes et 1 624 euros pour les hommes.**

Rémunérations

En 2015, le salaire net mensuel (exprimé en équivalent temps plein annualisé) est, dans la FPE, **de 2 338 euros pour les femmes et 2 733 euros pour les hommes** ; dans la FPT **de 1 813 euros pour les femmes et 1 998 euros pour les hommes** ; dans la FPH **de 2 114 euros pour les femmes et de 2 673 euros pour les hommes** (pour les hôpitaux publics **de 2 163 euros pour les femmes et 2 751 euros pour les hommes** ; et pour les établissements socio-médicaux de **1 788 euros pour les femmes et de 1 949 euros pour les hommes**) ; dans le secteur privé, il est de 1 986 euros pour les femmes et 2 438 euros pour les hommes.

Formation

Les agents des ministères (hors enseignement) ont eu en moyenne 8 jours de formation statutaire et professionnelle, autant pour les femmes que pour les hommes.

Organisation du temps de travail et congé parental

82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes dans la fonction publique (914 126 postes pour un total de 1 110 636 postes). 23 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel, contre 5 % des hommes dans la fonction publique. Dans la fonction publique d'Etat, sur les 6 038 agents en congé parental, 94,5 % sont des femmes ; elles sont 96 % dans la FPT.